

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 18 mars 2020

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue à la salle du conseil des maires, le 18 mars 2020, à 20 h. Sont présents :

M. Carl Boilard	La Guadeloupe
M. Éric Rouillard	Saint-Benoît-Labre
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière
M. Camil Martin	Saint-Évariste-de-Forsyth
M. Alain Quirion	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Claude Morin	Saint-Georges
M. Ghislain Jacques	Saint-Hilaire-de-Dorset
M. François Morin	Saint-Philibert
M. Luc Paquet	Saint-René
M. Martin St-Laurent	Saint-Simon-les-Mines
M. Clément Létourneau	Saint-Théophile

Se joignent à la rencontre, via conférence téléphonique :

M ^{me} Manon Veilleux	Lac-Poulin
M ^{me} Lyne Bourque	Notre-Dame-des-Pins
M. André Longchamps	Saint-Éphrem-de-Beauce
M. Dany Quirion	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Éric Giguère	Saint-Martin

Sous la présidence de monsieur Normand Roy, préfet et maire de Saint-Éphrem-de-Beauce. Assistent également à la rencontre monsieur Éric Paquet, directeur général, et monsieur Luc Bergeron, directeur général adjoint.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est officiellement ouverte par le préfet. Le préfet suppléant, monsieur Claude Morin, assume dès lors la présidence de la réunion.

2020-03-043

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Camil Martin, appuyé par monsieur Carl Boilard et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Gestion administrative et financière :
 - 3.1 Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance régulière du 19 février 2020;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 18 mars 2020

- 3.2 Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 10 mars 2020;
- 3.3 Dépôt du procès-verbal du comité de sécurité publique du 11 mars 2020;
- 3.4 Présentation des audits financiers 2019 :
 - Rapport des auditeurs;
 - Présentation et acceptation des états financiers 2019;
 - Nomination d'un vérificateur externe pour l'exercice financier 2020;
- 3.5 Affectation des surplus attribuables au service de génie municipal au fonds réservé;
- 3.6 Acquisition d'un logiciel gestion de projet/ service de génie municipal;

- 4. Dossiers régionaux :
 - 4.1 Entente sectorielle concertation régionale;
 - 4.2 Plan de développement de la rivière Chaudière;
 - 4.3 Projet d'évaluation de la couverture cellulaire sur le territoire;

- 5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
 - 5.1 Certificats de conformité; 340-2020 Saint-Côme-Linière;
 - 5.2 Cartographie en vigueur CPTAQ;

- 6. Gestion du personnel :
 - 6.1 Embauche d'une technicienne en aménagement du territoire;

- 7. Correspondance;

- 8. Rapport des comités (s'il y a lieu);

- 9. Dépôt de documents :
 - 9.1 États financiers mensuels;
 - 9.2 Rapport SAAQ février;
 - 9.3 Projets régionaux Fonds régionaux FDT;
 - 9.4 Rapport programme mobilité-diversité;
 - 9.5 Compte rendu rencontre des directeurs incendie;

- 10. Divers :
 - 10.1 Mini relais pour la vie;
 - 10.2 Covid-19;

- 11. Période de questions;

- 12. Clôture de la séance.

2020-03-044

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU
19 FÉVRIER 2020**

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Carl Boilard et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du conseil des maires du 19 février 2020 tel que rédigé par le directeur général.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU
10 MARS 2020**

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 10 mars 2020 à titre d'information.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ
PUBLIQUE DU 11 MARS 2020**

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité de sécurité publique du 11 mars 2020 à titre d'information.

2020-03-045

**PRÉSENTATION DES AUDITS FINANCIERS 2019 ET RAPPORT DE
L'AUDITEUR**

Attendu le rapport présenté par la firme comptable Blanchette Vachon et associés concernant le bilan et l'état des résultats 2019 de la MRC;

Il est proposé par monsieur Camil Martin, appuyé par monsieur Carl Boilard et résolu unanimement que le rapport déposé soit accepté tel que présenté.

2020-03-046

ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2019

Attendu qu'une copie des états financiers 2019 de la MRC a été remise à l'ensemble des membres du conseil en plus de faire l'objet d'une présentation par un représentant de notre firme de vérificateurs externes;

Il est proposé par madame Manon Veilleux, appuyée par monsieur Clément Létourneau et résolu unanimement, que les états financiers 2019 de notre MRC soient acceptés tels que présentés et déposés par la firme Blanchette Vachon.

2020-03-047

**NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2020**

Attendu l'offre de service reçue de la firme Blanchette Vachon et associés S.E.N.C.R.L. pour le mandat de vérification externe de l'année 2020;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur André Longchamps et résolu unanimement, de retenir les services de la firme Blanchette Vachon et associés S.E.N.C.R.L. à titre de vérificateur externe pour l'exercice financier 2020, au coût de 13 700 \$ plus les taxes applicables.

2020-03-048

**AFFECTATION DES SURPLUS ATTRIBUABLES AU SERVICE DE
GÉNIE MUNICIPAL AU FONDS RÉSERVÉ**

Attendu les achats d'équipements effectués en cours d'année à même le fonds réservé appelé génie municipal;

Attendu les surplus des opérations dégagés par ce Service en 2019;

Attendu qu'il aurait lieu de réapprovisionner le fonds en question afin de prévoir l'acquisition de différents équipements pertinents au service;

En conséquence, il est proposé par monsieur Ghislain Jacques, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu à l'unanimité, d'affecter un montant de 44 800\$, soit les surplus attribuables au Service de génie, au fonds réservé de génie municipal.

2020-03-049

**ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE GESTION DE PROJET/
SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL**

Attendu le nombre grandissant de projets relevant du Service de génie municipal;

Attendu que cela engendre des difficultés de gestion (temps consacré), de suivi et de facturation;

Attendu que l'acquisition d'un logiciel approprié permettrait, en plus de simplifier le travail, de faire une analyse de chaque projet et ainsi permettre une saine gestion du Service;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Camil Martin, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu unanimement, que la MRC procède à l'acquisition du logiciel ERP PREXTRA au montant maximal de 19 400 \$ plus les taxes applicables, et ce, à même le fonds réservé au Service.

2020-03-050

ENTENTE SECTORIELLE CONCERTATION RÉGIONALE

Attendu que les MRC de la Chaudière-Appalaches et la ville de Lévis souhaitent assurer une coordination pour la mise en œuvre et le suivi de certains dossiers d'envergure régionale, notamment ceux qui émanent des priorités régionales de développement inscrites à la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022;

Attendu qu'une entente sectorielle de développement a été identifiée comme étant le véhicule le plus approprié pour établir une vision commune relative au soutien que souhaitent se doter la MRC de Beauce-Sartigan, les MRC de la Chaudière-Appalaches et la ville de Lévis en matière de concertation régionale;

Attendu que les MRC et la ville de Lévis injectent collectivement la somme de 150 000 \$ dans cette entente sectorielle de développement;

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan agira à titre de mandataire pour la mise en œuvre de l'entente;

Attendu que la part de la MRC serait de 15 000 \$ répartie sur trois (3) ans;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Alain Quirion et résolu unanimement, que la MRC de Beauce-Sartigan :

- adhère à l'entente;
- agisse à titre de mandataire de celle-ci;
- autorise le préfet, monsieur Normand Roy, à signer l'entente au nom de la MRC.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

Le plan de développement de la rivière Chaudière, étude réalisée par la firme RCGT, est déposé aux élus et commenté.

2020-03-051

**PROJET D'ÉVALUATION DE LA COUVERTURE CELLULAIRE
SUR LE TERRITOIRE**

Attendu que la couverture cellulaire est déficiente à certains endroits sur le territoire de la MRC;

Attendu que pour les élus cela constitue un service essentiel surtout en cas d'urgence;

Attendu que le conseil des maires juge qu'il est important de régler cette problématique et qu'il en fait une priorité régionale;

Attendu qu'il aurait lieu d'identifier les zones problématiques afin de pouvoir mettre en place des éléments de solution;

Attendu l'offre de service de la compagnie Origin visant un rapport global sur l'état de couverture pour l'ensemble du territoire de la MRC;

Attendu que le conseil souhaite financer cette étude à même le résiduel actuellement disponible au volet régional soit 28 042.20 \$ ainsi que la somme rendue disponible au PDT volet régional suite à l'annulation du projet de construction d'un pont sur la rivière Bras St-Victor (25 037 \$);

Il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyée par monsieur Alain Quirion et résolu unanimement de confier le mandat à la firme Origin pour un montant de 14 250 \$ plus les taxes applicables afin de réaliser le mandat d'établir avec exactitude l'état de situation de la couverture cellulaire sur le territoire de la MRC, le tout financé à même le solde actuel du fonds régional du PDT. Suite au dépôt du rapport de ce projet, une phase 2 pourrait se réaliser par la suite avec l'approbation des élus de la MRC.

2020-03-052

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

RÈGLEMENT 340-2020 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME-LINIÈRE AMENDANT LE RÈGLEMENT 148-2006 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'AGRANDIR LA ZONE CA-43 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE CB-50, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE CB-55 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE RB-36 ET D'AGRANDIR LA ZONE P-64 À MÊME UNE PARTIE DES ZONES RA-13 ET CB-53

Considérant que ce règlement modifie la carte « Plan de zonage, Périmètre urbain, feuillet 2/2 » en annexe au Règlement 148-06 en :

- agrandissant la zone commerciale CA-43 à même une partie de la zone commerciale CB-50, en bordure de la rue Principale;
- agrandissant la zone commerciale CB-55 à même une partie de la zone résidentielle RB-36, en bordure de la 8^e Rue;
- agrandissant la zone publique et institutionnelle P-64 à même une partie de la zone résidentielle RA-13 et une partie de la zone commerciale CB-53, en bordure de la rue Dumas et de la rue Principale;

Considérant que ce règlement vient préciser les usages et constructions autorisés dans les zones publiques et institutionnelles;

Considérant que cette modification ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par monsieur Luc Paquet et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 340-2020 de la municipalité de Saint-Côme-Linière.

2020-03-053

CARTOGRAPHIE EN VIGUEUR CPTAQ

Attendu que la CPTAQ a entrepris un projet visant la transposition des limites de la zone agricole au Cadastre du Québec, suite à la rénovation cadastrale;

Attendu que cet exercice consiste à établir la correspondance entre la base de la zone agricole, soit la compilation cadastrale au 1 : 20 000, et le cadastre rénové;

Attendu que cette version numérique produite par la CPTAQ illustre mieux la zone agricole en référence au Cadastre du Québec;

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan souhaiterait pouvoir utiliser cette nouvelle cartographie et l'intégrer à ses outils de planification;

Attendu que pour le moment les plans papier à l'échelle 1 : 20 000 accompagnant les décrets gouvernementaux établissant les zones agricoles par

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 18 mars 2020

municipalités constituent toujours la version officielle et légale des limites de la zone agricole;

En conséquence il est proposé par monsieur Camil Martin, appuyé par monsieur François Morin et résolu à l'unanimité, de demander au gouvernement du Québec d'officialiser la nouvelle version numérique produite par la CPTAQ afin qu'elle puisse être intégrée aux outils de planification des MRC. Il est de plus résolu que copie de la présente soit transmise à la FQM, l'UMQ et aux MRC de Chaudière-Appalaches pour appui.

2020-03-054

EMBAUCHE D'UNE TECHNICIENNE EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Attendu les démarches effectuées visant à combler un poste de technicienne en aménagement du territoire pour le Service d'inspection régionale;

Attendu la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par monsieur Martin St-Laurent, appuyé par monsieur François Morin et résolu unanimement, de confirmer l'embauche de madame Catherine Parent-Pelletier à titre de technicienne en aménagement du territoire, échelon 3, et ce, à compter du 6 avril 2020.

Il est de plus résolu que celle-ci soit soumise à la période d'essai prévue à la convention collective.

CORRESPONDANCE

Le directeur général dépose le bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière rencontre pour information.

RAPPORT DES COMITÉS

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels;
- Rapport SAAQ février;
- Projets régionaux Fonds régionaux PDT;
- Rapport programme mobilité-diversité;
- Compte rendu rencontre des directeurs incendie.

2020-03-055

MINI RELAIS POUR LA VIE

Attendu que le maire de La Guadeloupe, monsieur Carl Boilard, interpelle les membres du conseil sur une demande d'aide financière adressée à la MRC dans le cadre de la tenue du Mini Relais pour la vie prévu en mai prochain à La Guadeloupe;

Il est proposé par monsieur Carl Boilard, appuyé par monsieur Ghislain Jacques et résolu unanimement, de verser une aide financière de 2 000 \$ au Mini Relais pour la vie qui se tiendra à La Guadeloupe en mai prochain.

COVID-19

Un tour de table est effectué afin de connaître l'état de situation dans les municipalités du territoire. Le directeur général résume les mesures mises en place au sein de la MRC.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2020-03-056

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Éric Giguère et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 22 h 20.

Normand Roy, préfet

Éric Paquet, directeur général